

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148004

AVIS DE CONVOCATION

Luxembourg, le 22 juin 2023

Les actionnaires du compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » (ci-après le « Compartiment Absorbé ») de MIROVA FUNDS (ci-après la « SICAV ») sont invités à participer à l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment Absorbé (l'« Assemblée générale »), qui se tiendra dans les locaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, le :

17 juillet 2023, à 9 h 00 CET.

pour examiner et voter les points suivants à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » DE MIROVA FUNDS

- 1) Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND » de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
- 2) Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 31 août 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
- 3) Lorsque la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé ;
- 4) Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

Les actionnaires sont priés de noter que, conformément à l'Article 25 des statuts de la SICAV, aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés par les actionnaires du Compartiment Absorbé présents ou représentés à l'assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas être présent(e) personnellement à l'assemblée, vous pouvez voter en remplissant et en envoyant par voie postale le bulletin de vote ou le formulaire de procuration ci-joint. Il est possible que la procuration que vous enverrez par courrier postal parvienne tardivement à l'équipe de CACEIS BLB Domicile. Afin d'assurer le traitement des votes pour l'assemblée générale, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer dans un premier temps la procuration requise en version numérisée, puis de l'envoyer par voie postale dans les plus brefs délais. L'envoi préalable de votre procuration numérisée permettra à l'équipe de CACEIS BLB Domicile de la traiter dès sa réception. Les procurations reçues uniquement par e-mail seront prises en compte pour l'assemblée générale.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir envoyer les procurations **avant le 12 juillet 2023** en version numérisée à l'adresse e-mail suivante : lb-domicile@caceis.com, puis par courrier postal à Domicile Department, CACEIS Bank, Luxembourg Branch (« **CACEIS BLB** »), 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, si nous recevons votre bulletin de vote dans les délais indiqués pour l'envoi par e-mail, le vote sera pris en compte.

Le formulaire de procuration est également disponible sur simple demande au siège social de la Société ou auprès de l'agent centralisateur CACEIS Bank, 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Nous attirons votre attention sur le fait que les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires du Compartiment Absorbé au siège social de la SICAV :

- 1) un exemplaire des termes communs de la fusion ;
- 2) un exemplaire de la dernière version du prospectus du compartiment « MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND » (le « **Compartiment Absorbant** ») approuvé par la CSSF ;
- 3) un exemplaire de la dernière version du prospectus de la SICAV ;
- 4) un exemplaire des statuts de la SICAV ;
- 5) un exemplaire du rapport audité établi par le réviseur d'entreprise agréé, lequel est désigné par le Compartiment Absorbé pour valider les conditions prévues à l'Article 71(1), points (a) à (c) de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »).

Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV, sur le site internet www.im.natixis.com ainsi que de l'agent centralisateur CACEIS Bank, 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148004

BULLETINS DE VOTE

Pour l'assemblée générale des actionnaires du compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » (ci-après le « Compartiment Absorbé ») de MIROVA FUNDS (ci-après, « la SICAV »), qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 2023 à 9 h 00 CET (l'« Assemblée générale »)

À envoyer **par e-mail** à lb-domicile@caceis.com **au plus tard le 12 juillet 2023, ET** par courrier postal à l'adresse suivante : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Julie Dye-Pellisson.

Conformément à l'article 45-01 (2) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans sa version modifiée, et aux statuts de la SICAV, chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut voter par le biais d'un bulletin de vote renvoyé par courrier ou par télécopie au siège social de la SICAV ou à l'adresse précisée sur l'avis de convocation ou sur le bulletin de vote.

Chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut également agir à toute assemblée des actionnaires en nommant le président comme mandataire.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » DE MIROVA FUNDS

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND » de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 31 août 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé ;
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

* * *

Nom de l'actionnaire

Adresse de l'actionnaire

Date & signature

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148004

BULLETIN DE VOTE (ou à renvoyer par e-mail)

À envoyer par e-mail à lb-domicile@caceis.com, **ET** par courrier postal à l'adresse suivante :
CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
à l'attention de Julie Dye-Pellisson **au plus tard le 12 juillet 2023**.

Seuls les formulaires fournis par la SICAV et reçus par la SICAV au moins deux jours ouvrables avant l'assemblée et conformément aux conditions déterminées par la loi seront pris en compte. Les bulletins de vote ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable, ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée ou acceptée par le conseil d'administration (le « Conseil d'administration »), vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
 - voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
 - vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
-

Par le biais de ce bulletin de vote, le (la) soussigné(e)

détenteur(trice) de :

_____ actions de Mirova US Climate Ambition Equity Fund, catégorie _____

souhaite voter lors de l'assemblée générale des actionnaires du compartiment « Mirova US Climate Ambition Equity Fund » (le « Compartiment Absorbé ») de la SICAV Mirova Funds, qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **17 juillet 2023 à 9 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU COMPARTIMENT « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » DE MIROVA FUNDS

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND » de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 31 août 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du Conseil d'administration du pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé ;
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

POUR	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour

CONTRE	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour

Date : _____ 2023

Signature :

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148004

FORMULAIRE DE PROCURATION

À envoyer **par e-mail** à lb-domicile@caceis.com, **ET par courrier postal** à l'adresse suivante :
CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
à l'attention de Julie Dye-Pellisson au plus tard le 12 juillet 2023.

Par le biais de ce formulaire de procuration, le(la) soussigné(e),

détenteur(trice) de :

_____ actions de Mirova US Climate Ambition Equity Fund, catégorie _____

désigne par la présente le Président de l'assemblée

comme mandataire pour voter en son nom tous les points de l'ordre du jour lors de l'assemblée générale qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **17 juillet 2023 à 9 h 00** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » DE MIROVA FUNDS

1. Présentation de la fusion nationale entre le compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le compartiment « MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND » de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 31 août 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du Conseil d'administration du pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé ;
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

Le formulaire de procuration autorise le mandataire à participer à la session de l'assemblée générale du compartiment « MIROVA US CLIMATE AMBITION EQUITY FUND » et, le cas échéant, à la session suivante si la première convocation de ladite assemblée n'a pas pu délibérer ; à participer à toutes les délibérations

et à voter sur tous les points de l'ordre du jour, à prendre toute mesure que l'avocat considère utile ou nécessaire dans l'intérêt de la société et en particulier la rédaction et la signature du procès-verbal et de tout autre document, que l'avocat juge nécessaires pour l'exécution du présent formulaire de procuration.

Date : _____ 2023

Signature : _____